

Budget supplémentaire 2023

I Eléments-clé de construction du projet de budget supplémentaire 2023

Ce projet de budgets supplémentaires (BS) a pour principal objectif d'inscrire les résultats constatés au compte administratif, ainsi que d'intégrer les ajustements de crédits nécessaires. Il n'entraîne **pas d'appel à contributions ni à redevance complémentaire**. Par ailleurs, le projet de budgets supplémentaires permet de constater les restes à réaliser de l'exercice 2022 en dépenses et en recettes, ainsi que de réinscrire les recettes qui n'auraient pas fait l'objet de report.

II Présentation des postes de dépenses

Dans un souci de lisibilité, la présentation des postes de dépenses du projet de budgets supplémentaires 2023 s'articule autour des principaux axes d'intervention de l'Etablissement, complétés par les volets fonctionnement administratif et patrimoine foncier.

Exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest

	Budget Primitif	Budget supplémentaire
Exploitation, entretien et aménagement de l'usine et du barrage de Naussac	2 694 538	415 000
Exploitation, entretien et aménagement du barrage de Villerest	1 056 350	950 307,15
Gestion des crues et des étiages, modernisation	655 900	
Gestion administrative de la redevance	11 000	4 000
<i>Fonctionnement administratif*</i>		1 060 307,15
Exploitation des ouvrages	4 417 788	2 429 614,30

(*) *Ecritures d'ordre relatives à l'inscription des amortissements (484 K€) et l'équilibre entre sections d'investissement et de fonctionnement (576 K€).*

Les dépenses de ce budget supplémentaire sont financées par la reprise des résultats 2022.

Pour ce qui est de l'exploitation, entretien et aménagement de l'usine et du barrage de Naussac, au-delà des crédits en fonctionnement pour faire face à des coûts d'inspection, de diagnostics amiante et d'abattage d'arbres (100 K€), d'électricité en hausse (75 K€) et du suivi de la qualité de l'eau (20 K€), il s'agit d'investissement en lien avec les tranches optionnelles des travaux sur les vannes aval des groupes (75 K€), l'amélioration de la filtration (75 K€), la révision de la génératrice (50 K€), ainsi que l'alimentation des stocks et l'acquisition de pièces détachées (20 K€).

Pour ce qui est de l'exploitation, entretien et aménagement du barrage de Villerest, il s'agit de l'inscription de crédits : de fonctionnement d'une part, pour l'enlèvement d'embâcles (80 K€) et le suivi de la qualité de l'eau (30 K€) ; d'investissement d'autre part, pour la reprise de l'étanchéité de la vanne VS4 (500 K€), les travaux sur la vanne VS6 (250 K€), la rénovation des sanitaires (48 K€), l'alimentation des stocks et l'acquisition de pièces détachées (20 K€), le cofinancement des charges d'entretien des parties communes avec EDF (12 K€) et la signalétique pour le barrage (10 K€).

Pour ce qui est de la gestion administrative de la redevance, il s'agit d'un complément de crédits pour faire face, le cas échéant, à d'éventuelles annulations de redevance (4 K€).

Evaluation et gestion des risques d'inondations

		Budget Primitif	Budget supplémentaire
BUDGET PRINCIPAL	Appui collectivités SLGRI/PEP/PAPI	924 680	138 541
	Appui « de bassin » collectivités propriétaires/gestionnaires de digues	738 600	
BUDGET ANNEXE	Gestion d'infrastructures de protection contre les inondations	4 680 920	130 000
Evaluation et gestion des risques d'inondations		6 344 200	268 541

Pour ce qui est de l'appui SLGRI/PEP/PAPI, l'inscription de crédits concerne : tout d'abord, l'animation du PEP des vals du Blésois porté par l'Etablissement à la demande des 5 EPCI concernés ; ensuite, du renfort – à la demande de l'Etat et après accord avec les collectivités impliquées – de l'animation du PAPI des Vals de Loire dans la Nièvre, le Cher et le Giennois, ainsi que de cette même hypothèse pour les PEP du Loir et du Cher médian/aval ; enfin, l'animation envisagée sur le territoire Roanne-Forez.

Pour ce qui est du budget annexe « Infrastructures de protection contre les inondations », au-delà de la réimputation des crédits de report des comptes de classe 2 vers les comptes de classe 4 de gestion pour compte de tiers, il s'agit uniquement de crédits provisionnés pour faire face à d'éventuelles dépenses imprévues (130 K€).

Aménagement et gestion des eaux

	Budget Primitif	Budget supplémentaire
SAGE Loire amont	397 420	
SAGE Loire en Rhône-Alpes	39 434	
Contrat territorial Plaine alluviale de la Loire auvergnon-bourguignonne	160 750	
SAGE Haut-Allier	107 875	
Contrat territorial Haut-Allier	216 185	
SAGE Allier aval*	382 275	
Contrat territorial Val d'Allier alluvial	147 790	
SAGE Sioule	252 800	127 200
SAGE Cher amont	412 150	
Contrat territorial Cher montluçonnais	76 900	
SAGE Cher aval	94 155	
SAGE Yèvre Auron	91 350	
Contrat territorial Concert'eau	54 514	
SAGE et contrat territorial Val Dhuy Loiret	163 560	
SAGE Loir	231 600	
Contrat territorial Eau Loir Aval	47 800	
Continuité et restauration des milieux naturels	65 000	60 000
Moyen mutualisé	37 740	
Aménagement et gestion des eaux	2 979 298	187 200

Il s'agit de l'anticipation dès 2023 de la mobilisation de crédits prévus dans l'autorisation d'engagement de l'étude HMUC sur le bassin de la Sioule (127 K€) et de l'inscription de crédits en lien avec la pré-sélection du projet : « Suivi de la colonisation du bassin du Cher par l'anguille - 2023 » (60 K€) déposé par l'Etablissement dans le cadre de l'appel à projet « Poissons migrateurs amphihalins sur le bassin de la Loire » du Programme interrégional Loire FEDER 2021-2027

Stimulation de la recherche, du développement et de l'innovation (+Valorisation du Patrimoine)

	Budget Primitif	Budget supplémentaire
Pôle recherche/développement/innovation	113 900	10 625
Synergies chercheurs-gestionnaires et réseaux experts	150 000	
Soutien de projets recherche/développement/innovation		35 000
Soutien de projets Patrimoine		50 000
Recherche/Développement/Innovation (+ Valorisation du patrimoine)	263 900	95 625

Au-delà des crédits sur le pôle RDI correspondant à la part d'autofinancement de 0,5 ETP pour la mission « agent ressource » PEP/PAPI de l'Etablissement (11 K€), il s'agit de l'inscription de ceux déjà identifiés lors du vote du budget primitif, de nature à permettre la poursuite du soutien – bien que pour des montants limités – de projets de « recherche/développement/innovation » appliqués aux besoins de l'Etablissement (35 K€) et « patrimoine » (50 K€).

Fonctionnement administratif de l'Etablissement

	Budget Primitif	Budget supplémentaire
Fonctionnement administratif général	923 150	1 960 925,70
Locaux	49 900	29 500
Communication	130 000	
Fonctionnement administratif	1 103 050	1 990 425,70

Les crédits ci-dessus correspondent à 60% aux écritures d'ordres pour passer les provisions aux amortissements (1,06 M€).

Pour le reste, il s'agit tout d'abord de crédits d'investissement, permettant : le remplacement de 6 véhicules dont l'ancienneté oscille entre 11 et 20 ans et le kilométrage entre 135.000 et 230.000 km (120 K€) ; l'acquisition de 9 autres – majoritairement des utilitaires – afin d'assurer en proximité territoriale les nouvelles missions confiées à l'Etablissement (180 K€), de matériels informatiques/téléphones (22 K€), de licences informatiques et antivirus (14 K€) et de mobilier (6 K€) ; la réalisation de travaux de mises aux normes incendies et électriques (9 K€) ainsi que d'amélioration de l'audio de la salle des délibérations, pour les visioconférences notamment (7 K€). Il s'agit ensuite de crédits de fonctionnement pour d'éventuelles dépenses de salaire/chômage/maternité (172 K€), des prestations de conseils, notamment en matière juridique (61 K€), et de diverses dépenses à caractère général telles que l'énergie dont le coût est en augmentation, les annonces marchés/RH, l'affranchissement, les frais de transports (50 K€).

A noter que la provision pour risque et perte de financement est réabondée suite à la perception – finalement – d'une subvention du FEDER pour l'opération « Appui technique aux collectivités propriétaires ou gestionnaires de digues 2019-2021 » (293 K€), qui avait dû être financée ces années-là par le recours à la provision dont il s'agit, faute d'acceptation, initialement, de la demande de subvention introduite en son temps par l'Etablissement.

Patrimoine foncier de l'Etablissement

	Budget Primitif	Budget supplémentaire
Site du Veurdre	59 000	94 500
Site de Serre de la Fare	4 900	1 100
Site de Chambonchard		100
Patrimoine foncier de l'établissement	63 900	95 700

L'inscription des crédits vise à faire face aux charges obligatoires liées à la destruction de bâtiments faisant l'objet d'un arrêté de mise en péril d'août 2022 sur la commune de Chantenay (53 K€) et à la réalisation de 13 diagnostics DPE sur le territoire de celle-ci (4 K€), ainsi qu'aux taxes foncières (39 K€).

Budget Supplémentaire 2023

Budget principal

	Dépenses		Recettes	
	réelles	ordre	réelles	ordre
Total de la section d'investissement	360 000	435 000	1 275 875,76 **	620 000
Total de la section de fonctionnement	1 092 491,70	620 000	439 446,02 ***	435 000
Reports	2 630 249,41		3 226 261,21	
Total du budget principal	4 082 741,11	1 055 000 *	4 941 582,99	1 055 000 *
	5 137 741,11		5 996 582,99	

(*) Amortissements des biens et des subventions

(**) Résultat antérieur d'investissement

(***) Dont résultat antérieur de fonctionnement

Budget annexe « Exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest »

	Dépenses		Recettes	
	réelles	ordre	réelles	ordre
Total de la section d'investissement	1 060 307,15		2 100 764,27**	1 060 307,15
Total de la section de fonctionnement	309 000	1 060 307,15	1 519 998,54***	
Reports	2 251 455,66			
Total du budget annexe	3 620 762,81	1 060 307,15 *	3 620 762,81	1 060 307,15 *
	4 681 069,96		4 681 069,96	

(*) 484.000 € d'amortissements et 576.307,15 € d'écritures d'équilibre budgétaire

(**) 1.255.312,56 € de résultat antérieur d'investissement et 845.451,71 € d'affectation de résultat

(***) Résultat antérieur de fonctionnement

Budget annexe « Infrastructures de protection contre les inondations »

	Dépenses		Recettes	
	réelles	ordre	réelles	ordre
Total de la section d'investissement			248 854,41 (*)	
Total de la section de fonctionnement	130 000		199 192,67(**)	
Reports	525 006,58		206 959,50	
Total du budget annexe	655 006,58		655 006,58	
		655 006,58		655 006,58

(*) Dont résultat antérieur d'investissement

(**) Dont résultat antérieur de fonctionnement

L'application des dispositions contenues dans le projet de budget supplémentaire (principal et annexes) pour 2023 fait l'objet des projets de délibérations suivants proposés au Comité Syndical :

- **Approbation du BS de l'exercice 2023 – Budget principal**
- **Abondement d'une provision semi-budgétaire sur ce budget principal**
- **Mise à jour d'une autorisation d'engagement – HMUC Sioule**
- **Approbation du BS de l'exercice 2023 – Budget annexe « Exploitation des ouvrages de Naussac et de Villerest »**
- **Approbation du BS de l'exercice 2023 – Budget annexe « Infrastructures de protection contre les inondations »**